



D.A.G. - Service Assemblées

Bourg-en-Bresse, le **28 JAN. 2025**

Madame, Monsieur, et Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à la séance publique du Conseil Municipal qui se déroulera à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal,

CONSEIL MUNICIPAL

Le 3 FEVRIER 2025 exceptionnellement A 18 H 00

J'appelle le Conseil Municipal à délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour ci-dessous.

Séance publique du
3 Février 2025 exceptionnellement à 18H 00

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur et Cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,



Jean-François DEBAT
Président de Grand Bourg Agglomération
Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes

Ordre du jour

N° 1 - Acquisition d'une oeuvre d'art - Legs de Madame Paulette RICHARD au musée de Brou d'un montant de 10 000 euros

N° 2 AFFAIRES FONCIERES

a- Propriété de Monsieur et Madame MOTTA - conventions de portage foncier avec l'EPF de l'Ain relatives au terrain sis 74 rue du Stand

b - Déclassement du domaine public routier et vente d'une emprise Place des Lices au syndicat des copropriétaires de la copropriété Le Bastion

N° 3 – DENOMINATION DE VOIRIE OU ESPACE PUBLIC

a - Passerelle allée de Challes

b - Parc dit de la « Vinaigrerie »

N° 4 - Association syndicale libre des propriétaires de l'ensemble de la Croix Blanche - Modification des statuts

N° 5 - FINANCES – EXERCICE 2025

a- Budget primitif de la ville de Bourg-en-Bresse – Budget ville et budgets annexes

b - Budget primitif de la ville de Bourg-en-Bresse – Vote des taux d'imposition de la fiscalité locale

c - Budget Ville - Vote et mise à jour des autorisations et crédits de paiement (AP-CP) - Budget Ville - Vote des autorisations d'engagement (AE-CP)

d - Affectations de subventions, conventions et avenants avec les organismes bénéficiaires de subventions

e - Rapport annuel sur l'égalité entre les femmes et les hommes

f - Rapport Social Unique 2023

N°6 - Grand Bourg Agglomération - Plan d'équipement territorial 2 - Convention cadre fonds de concours attribué à la Ville

N° 7 – PERSONNEL TERRITORIAL

a - Participation employeur Prévoyance

b - Personnel Territorial- Modification d'emplois

N° 8 - Synthèse régionale de l'étude sur la communication des collectivités territoriales - Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes

N° 9 - Actes de gestion accomplis par le Maire et les Adjointes au Maire en vertu des délibérations n°5 du 23 Mai 2020 et n°9 du 25 Septembre 2023